

L'an deux mille vingt-quatre, le 06 novembre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué le 30 octobre 2024 s'est réuni en séance publique ordinaire au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Monsieur Jérémie TRACQ, 1^{er} Vice-président, en l'absence de Monsieur Christian SIMON, pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

Commune	Prénom Nom	Présent	Absent	Donne pouvoir à
AUSSOIS	Stéphane BOYER	X		
	Maurice BODECHER	X		
AVRIEUX	Jean-Marc BUTTARD	X		
	Christian SACCHI	X		
BESSANS	Jérémy TRACQ	X		
	Denise MELOT	X		
BONNEVAL-SUR-ARC	Marc KONAREFF		X	
	Léandre CHARRIER (suppléant)		X	
FOURNEAUX	François CHEMIN	X		
	Maryvonne ROBIN	X		
LE FRENEY	Roland AVENIERE		X	
	Pierre VALLERIX (suppléant)		X	
MODANE	Natacha BRENIER	X		
	Yann CHABOISSIER		X	Jean-Claude RAFFIN
	Laurence PETINOT-GAGNIERE		X	
	Humberto FERNANDES		X	Natacha BRENIER
	Thierry THEOLIER	X		
	Jean-Claude RAFFIN	X		
	Erica SANDFORD	X		
	Karin THEOLIER		X	Thierry THEOLIER
SAINT ANDRE	Christian CHIALE		X	
	Agnès BALZER		X	
VAL-CENIS	Jacques ARNOUX	X		
	Eric FELISIAK	X		
	Jacqueline MENARD	X		
	Patrick BOIS	X		
	Nathalie FURBEYRE	X		
	François CAMBERLIN	X		
VILLARODIN BOURGET	Gilles MARGUERON	X		
	Stéphane BECT	X		

Le quorum ayant été atteint, Monsieur le Président, après une pensée amicale pour Monsieur Christian SIMON touché par un deuil familial, ouvre la séance et propose d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour. Monsieur Jacques ARNOUX est désigné secrétaire de séance.

Proposition d'ajout d'un point supplémentaire :

❖ **Finances**

Délibération relative au projet d'attribution d'une subvention de 250 euros de la part de la CCHMV au profit de l'association « Les restaurants du cœur et les relais du cœur » en complément des fonds récoltés durant l'édition 2024 du Salon de l'Artisanat Mauriennais.

Accord à l'unanimité de l'assemblée.

Ordre du jour :

1. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

❖ Désignation secrétaire de séance

Monsieur le Président rappelle qu'au début de chaque séance, le Conseil communautaire nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (article L.2121-15 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-1 du même code). Le président peut adjoindre à ce secrétaire un auxiliaire pris en dehors de l'assemblée, qui assiste aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le président pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la constatation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de la séance. Monsieur le Président propose de procéder par ordre alphabétique pour la désignation du secrétaire de séance et propose de nommer Monsieur Jacques ARNOUX pour cette séance.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Désigne** Monsieur Jacques ARNOUX en qualité de secrétaire de la séance du Conseil communautaire du 06 novembre 2024.

❖ Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 02 octobre 2024

Monsieur le Président invite l'assemblée à délibérer afin d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 02 octobre 2024.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré par 21 voix POUR et 02 ABSECTIONS (Messieurs Patrick BOIS et François CAMBERLIN, absents lors de la séance) :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 02 octobre 2024.

❖ Décisions prises par le Président depuis le Conseil communautaire du 02 octobre 2024

N°35	Versements d'un fonds de concours pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques – commune de Modane – Dépense 3 727.52 euros.
N°36	Versements d'un fonds de concours pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques – commune de Villarodin-Bourget – Dépense 14 850.66 euros.
N°37	Attribution nominative de subvention dans le cadre du dispositif d'aide au développement des commerces et artisans de proximité avec point de vente – Intersport Lanslebourg – Dépense 5 000.00 euros.

2. STRATEGIE-DEVELOPPEMENT

❖ Bilan édition 2024 du Salon de l'Artisanat Mauriennais

Madame Florence VINCENDET, Responsable du Pôle Artisanat – Commerce – Industrie à la CCHMV et Madame Aude MARLIERE, Manager de commerce, présentent à l'assemblée les chiffres clés résultant du bilan de l'édition 2024 du Salon de l'Artisanat Mauriennais coorganisé par la CCHMV et le groupe EBRA Dauphiné Libéré. *Le document présenté est joint au présent procès-verbal.*

Madame Aude MARLIERE profite de sa présence pour faire un point d'étape sur le partenariat en cours « Boutique à l'essai » (locaux sur Val-Cenis Bramans et Fourneaux).

❖ Point d'information sur les structures partenaires

Compte tenu des multiples interactions entre la CCHMV et ces structures (conduite de projets d'investissement ou fonctionnement de la structure), de la présence de représentants élus de la CCHMV dans les instances de décision de ces structures et du financement de ces dernières par la CCHMV, l'objectif est d'établir un point d'information lors de chaque séance du conseil communautaire. Un point est fait par les élus concernés pour les structures suivantes :

- **GIDA Haute Maurienne**

Monsieur Jérémy TRACQ rend compte de la visite de l'abattoir de Maurienne piloté par le Syndicat du Pays de Maurienne. Il informe de la programmation d'une réunion le 02 décembre prochain s'agissant de l'étude de faisabilité d'une plateforme de compostage des déchets organiques locaux.

- **Office de tourisme « Haute Maurienne Vanoise Tourisme »**

En l'absence de Monsieur Yann CHABOISSIER, Monsieur Eric FELISIAK fait un point d'étape sur les missions et activités de l'Office de tourisme.

- Réunion du *comité de suivi de la DSP « Office de tourisme »* ce 06 novembre 2024 en présence de représentants de la CCHMV et de l'Office de tourisme « Haute Maurienne Vanoise Tourisme ».
Ordre du jour : Bilan été 2024.

Le document présenté aux membres du comité de suivi est joint au présent procès-verbal.

- Programmation *des Assises du tourisme – 2^{ème} édition* le 29 novembre prochain à l'Espace Val-Cenis Vanoise à Val-Cenis Lanslebourg.
Programme en date du 17 novembre 2024 :

9h00 : Accueil café

9h30 – 12h30 : Regardons dans le rétro et faisons le point, où en sommes-nous ?

→ **9h30 : Mot de bienvenue et introduction**

Par Nathalie Furbeyre et Yann Chaboissier

→ **9h45 : Revue de presse rétro-futuriste**

Par Thibault Liebenguth - Consultant en transition pour les entreprises et les territoires chez AIR coop

→ **10h15 : Portrait de territoire**

Par Christelle Ferrière, avec la participation de Jérémie Silva et Solène Raffort

→ **10h45 : Table ronde « bilan »**

Avec Nathalie Furbeyre – VP CCHMV déléguée au tourisme et aux activités de pleine nature, Angélique Lafon – Directrice régionale Alpes chez Goélia, Yves Dimier – Directeur de la SEM de Val Cenis et Président de l'association des domaines skiables de HNV, Sébastien Brégeon – Chef de secteur Haute Maurienne Vanoise au Parc national de la Vanoise

→ **11h30 : Table ronde « innovation et transition, des inspirations venues d'ailleurs »**

Avec Thibault Liebenguth - Consultant en transition pour les entreprises et les territoires chez AIR coop, Emma Legrand – Directrice Culturelle à la Mairie de Saint-Gervais-les Bains, Mélisse Carcassonne – Ingénieure en économie circulaire, Fondatrice et gérante d'Ecocline et facilitatrice chez Solucir, Lionel Gruffat – Directeur du pôle tourisme du Crédit Agricole des Savoie

12h30 – 13h45 : Buffet... bon appétit !

13h45 – 17h30 : Préparons demain, dès aujourd'hui

→ **13h45 – 15h45 : A vos idées, pour des solutions concrètes !**

Avec vous tous !

→ **15h45-16h15 : Prospectives alpines à la lumière de notre histoire**

Avec Séverin Duc – Historien et fondateur de la newsletter alpine « Back/Future L'Histoire est notre Alliée »

→ **16h15 - 17h : Chrono-synthèse des 15 ateliers thématiques**

Par les animateurs des ateliers

→ **17h : L'œil du grand témoin**

Par Séverin Duc – Historien et fondateur de la newsletter alpine « Back/Future - L'Histoire est notre Alliée »

→ **17h15 : Conclusion**

Par Nathalie Furbeyre et Yann Chaboissier.

17h30 : After-work surprise !

Les Assises du Tourisme en Haute Maurienne Vanoise sont coorganisées par la Communauté de communes et l'Office de tourisme Haute Maurienne Vanoise, et seront animées par Christelle Ferrière (SPARK). Une opération cofinancée par l'Etat (FNADT CIMA) dans le cadre du dispositif dédié aux Espaces valléens.

- *Perspectives pour l'hiver 2024/2025*

Une saison qui s'annonce très bonne avec + 3.8 points de taux d'occupation de hause versus N-1

Des difficultés pour le logement des salariés saisonniers de la structure

Un nouveau responsable de site Bessans / Bonneval-sur-Arc depuis le 1^{er} novembre, issu des équipes de l'Office de tourisme. Monsieur Jacques ARNOUX attire l'attention sur le fait que ce sont aux employeurs, publics et privés, de se préoccuper de la problématique « logement des salariés saisonniers » et non pas uniquement aux collectivités locales. Il est rappelé la mise en œuvre par la CCHMV de l'opération ORIS dans le cadre de la rénovation de logements en vue de la location à des travailleurs saisonniers.

- **Syndicat du Pays de Maurienne**

Monsieur Jean-Claude RAFFIN dresse le compte-rendu de la dernière séance du comité syndical et des différentes réunions relatives à l'élaboration du SCoT Maurienne.

En lien avec la séance du conseil communautaire du 02 octobre dernier, il informe que le bloc opératoire du Centre hospitalier Vallée de la Maurienne sera remis en service après travaux avant le début de la saison d'hiver 2024/2025. S'agissant de GEMAPI, Monsieur Jacques ARNOUX informe l'assemblée de recrutements en cours afin de procéder au remplacement d'agents du service.

Il informe que les services passent beaucoup de temps sur la thématique « prévention » au détriment de missions relatives à la gestion des milieux aquatiques.

L'année 2025 sera consacrée à la rédaction du PAPI (plan d'aménagement et de prévention des inondations). S'agissant d'attractivité Maurienne, Monsieur Jérémy TRACQ informe des dernières réunions et échanges relatifs à la place de marché territoriale « Yatou en Maurienne » ainsi que du recrutement en cours d'un agent en charge de la communication et du dossier « attractivité ».

- **Syndicat Mixte Thabor Vanoise**

Monsieur Gilles MARGUERON informe de la poursuite des travaux avant saison malgré les intempéries.

- **Centre Intercommunal d'Action Sociale HMV**

Monsieur Jean-Marc BUTTARD dresse le CR de la dernière séance du Conseil d'administration tenue le 09 octobre 2024 :

- Points d'informations sur activités et actualités des services
- Approbation du nouveau règlement intérieur de la résidence autonomie Pré Soleil
- Convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré
- Grille tarifaire sortie Familles automne 2024
- Création d'emplois non permanents.

Il informe de la programmation le 28 novembre à 18 heures à la salle des fêtes de Val-Cenis Termignon d'une rencontre entre tous les services à la petite enfance du territoire (élus et techniciens des différentes structures) ; co-organisation avec la CAF de la Savoie.

3. ADMINISTRATION GENERALE

- ❖ **Affaires juridiques**

- **Conventions**

Mobilité - Transports publics non urbains Hiver 2024/2025

- **Renfort desserte régulière Haute Maurienne Vanoise**
- **Convention de financement Région AURA - CCHMV**

Monsieur Eric FELISIAK, Vice-président, informe l'assemblée que dans le cadre de la convention de coopération en matière de mobilité conclue entre la Région AURA et la CCHMV et la mise en place par la CCHMV de navettes afin de renforcer l'offre de mobilité locale durant l'hiver 2024/2025, le Conseil communautaire est invité à délibérer afin d'autoriser Monsieur le Président à conclure et signer une convention de financement entre la Région AURA et la CCHMV (prise en charge par la Région AURA de 50 % des charges supportées par la CCHMV). Le coût des renforts des lignes S52 et S53 pour la CCHMV est de 110 685.13 euros.

Quelques compléments d'information :

- Les lignes S52 et S53 s'arrêteront bien à Modane gare cet hiver.
- Le trajet supplémentaire en fin d'après-midi de la ligne S53 au départ de Saint-Michel de Maurienne et à destination de Val-Cenis, Bessans et Bonneval sur Arc est pris entièrement en charge par la Région AURA via sa convention de DSP avec la société Transdev Savoie. Ce trajet ne peut pas passer par Aussois car il n'arriverait pas à une heure convenable sur les autres stations pour répondre aux besoins des visiteurs (déplacements à la journée) et Bramans ne serait pas desservi. Un départ de la S52 de Modane gare est prévu vers Aussois à 15h.

- Les lignes S52 et S53 sont en correspondance avec les trains et/ou cars TER. Le coût des renforts de la S52 est assez élevé en comparaison des renforts de la S53 du fait que les moyens de la société Transdev Savoie n'ont pas pu être aussi bien mutualisés pour la ligne S52 que pour la ligne S53.

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à conclure et signer la convention de financement entre la Région AURA et la CCHMV dans le cadre du renfort par la CCHMV de la desserte régulière de la Haute Maurienne Vanoise au cours de l'hiver 2024/2025.

Travaux d'assainissement collectif - Conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage

- o **Convention CCHMV – commune de Modane**
- o **Convention CCHMV – commune d'Aussois**

Monsieur François CHEMIN, Vice-président, expose à l'assemblée que la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise est compétente en matière d'assainissement collectif sur les communes d'Aussois, Avrieux, Villarodin-Bourget, Modane, Fourneaux, Le Freney et Saint-André.

Cette compétence implique l'étude, la réalisation, l'entretien, l'exploitation, le renouvellement des ouvrages de collecte, de transport et de traitement sur ces communes.

Les communes de Modane et d'Aussois portent des projets de réhabilitation de quartiers ou d'espaces publics qui intègrent la reprise de réseaux associés (réseaux secs et humides).

Afin de minimiser les nuisances subies par les usagers et d'optimiser/maîtriser les coûts associés à ces opérations, les deux communes et la communauté de communes ont choisi de les réaliser avec une unicité de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, la CCHMV ayant décidé de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces opérations (pour les travaux relatifs à la compétence assainissement collectif) à ces deux communes.

Dans ces conditions, une convention de mandat doit être conclue afin de définir la nature et les conditions de réalisation de cette délégation de maîtrise d'ouvrage.

La convention a pour objet, conformément aux dispositions du titre premier de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, de confier aux communes de Modane et d'Aussois, qui l'acceptent, le soin de réaliser, au nom et pour le compte de la CCHMV et dans les conditions fixées dans ladite convention, les opérations de réhabilitation du Quartier des Hauts de Loutraz (commune de Modane) et de La Place (commune d'Aussois).

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Vu les projets de conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage à conclure entre la CCHMV et les communes de Modane et d'Aussois,

Après en avoir délibéré par 21 voix POUR et 02 ABSTENTIONS (Messieurs Stéphane BOYER et Jean-Claude RAFFIN) :

- **Approuve** les termes des conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage à conclure entre la CCHMV et les communes de Modane et d'Aussois dans le cadre des opérations citées ci-avant ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à signer les présentes conventions.

Ouverture dominicale des commerces de la commune de Modane – année 2025

- Avis CCHMV

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'avis de la Communauté de communes est sollicité par la commune de Modane concernant l'autorisation d'ouverture dominicale de tous les commerces, ouverture proposée sur douze dimanches au cours de l'année 2025.

En effet, conformément au Code du Travail (article L. 3132-3), le dimanche étant destiné au repos hebdomadaire des salariés (repos dominical), l'ouverture dominicale d'un commerce qui emploie des salariés n'est possible que sur dérogation. Au-delà de cinq dimanches par an, et conformément à la loi n°2015-990 du 06 août 2015 relative à la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron », qui modifie la législation sur l'ouverture des commerces le dimanche, la commune de Modane doit délibérer après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI dont elle dépend.

Sollicitée pour l'année 2025 par le commerce « Auchan Retail France », la commune souhaite établir la liste des douze dimanches concernés en 2025 pour l'ensemble des commerces de sa localité.

Les dimanches concernés sont :

- Dimanches 09, 16 et 23 février 2025
- Dimanches 02 mars 2025
- Dimanches 06, 13, 20 et 27 juillet 2025
- Dimanches 03, 10, 17, et 24 août 2025.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Donne** un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de la commune de Modane pour les dimanches concernés listés ci-avant.

❖ **Finances**

Services de transports Hiver 2024/2025 – Grille tarifaire

Monsieur Eric FELISIAK présente à l'assemblée le projet de grille tarifaire relative à la mise en œuvre par la CCHMV des services de transports durant l'hiver 2024/2025 en renfort des lignes régionales.

Il informe l'assemblée que les services portés par la CCHMV couvriront la période du 15 décembre 2024 au 25 avril 2025.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré par 22 voix POUR et 01 ABSTENTION (Monsieur Stéphane BECT) :

- **Valide** la grille tarifaire proposée pour l'hiver 2024/2025 dans les conditions suivantes :

• **Conditions d'accessibilité aux services portés par la CCHMV**

N°	Trajet	Type	Titres de transports admis	Tarifs	Conditions d'achat		
S52	Modane – Val Cenis Lanslebourg Via Aussois	Permanente du 15/12/24 au 11/04/25	Titre Cars Région Savoie aller simple ou aller-retour	Tarifs publics régionaux	Dans l'autocar directement auprès du conducteur, au guichet de la gare routière de Modane, sur https://www.cars-region-savoie.fr/ , sur altibus.com et sur certaines interfaces mobilité du territoire (Direct Haute Maurienne, Direct Val Cenis, Direct Aussois, Direct Bonneval, Direct Bessans)		TLJ de circulation sans restrictions
			Ticket issu d'un carnet de 10 tickets non nominatifs	15,00 € en plein tarif	<ul style="list-style-type: none"> • A l'office de tourisme • A la maison cantonale 		TLJ de circulation sauf le samedi
			Pass mobilité semaine nominatif	15,00 € en plein tarif	<ul style="list-style-type: none"> • A l'office de tourisme • A la maison cantonale 		
			Pass mobilité saison nominatif	30,00 € en plein tarif	<ul style="list-style-type: none"> • A l'office de tourisme • A la maison cantonale 		

			Forfait 6 jours et + ski alpin et fond	Tarifs domaines skiabiles de Haute Maurienne Vanoise	<ul style="list-style-type: none"> • Aux caisses des remontées mécaniques et sur les sites internet des domaines skiabiles 	
			Forfait annuel H MV 24/25 (alpin et fond)	Tarifs domaines skiabiles de Haute Maurienne Vanoise	<ul style="list-style-type: none"> • Aux caisses des remontées mécaniques et sur les sites internet des domaines skiabiles 	
			Forfait 6 jours et Nordic Pass Domaine Aussois - Val Cenis Sardières 2024/2025	Tarif domaine skiable d'Aussois	<ul style="list-style-type: none"> • Aux caisses des remontées mécaniques et sur les sites internet des domaines skiabiles 	
			Forfait ski de fond 6/7/8 jours et annuel, forfait ski alpin 6/7/8 jours et annuel	Tarif domaine skiable de Bessans	<ul style="list-style-type: none"> • Aux caisses des remontées mécaniques et sur le site internet du domaine skiable de Bessans 	
S53	Modane – Bonneval sur Arc	Permanente du 15/12/24 au 25/04/25	Titre Cars Région Savoie aller simple ou aller-retour	Tarifs publics régionaux	Dans l'autocar directement auprès du conducteur, au guichet de la gare routière de Modane, sur https://www.cars-region-savoie.fr/ , sur altibus.com et sur certaines interfaces mobilité du territoire (Direct Haute Maurienne, Direct Val Cenis, Direct Aussois, Direct Bonneval, Direct Bessans)	TLJ de circulation sans restrictions
			Ticket issu d'un carnet de 10 tickets non nominatifs	15,00 € en plein tarif	<ul style="list-style-type: none"> • A l'office de tourisme • A la maison cantonale 	TLJ de circulation sauf le
			Pass mobilité semaine nominatif	15,00 € en plein tarif	<ul style="list-style-type: none"> • A l'office de tourisme • A la maison cantonale 	samedi

		Pass mobilité saison nominatif	30,00 € en plein tarif	<ul style="list-style-type: none"> • A l'office de tourisme • A la maison cantonale
		Forfait 6 jours et + ski alpin et fond	Tarifs domaines skiabiles de Haute Maurienne Vanoise	<ul style="list-style-type: none"> • Aux caisses des remontées mécaniques et sur les sites internet des domaines skiabiles
		Forfait annuel HMV 24/25 (alpin et fond)	Tarifs domaines skiabiles de Haute Maurienne Vanoise	Aux caisses des remontées mécaniques et sur les sites internet des domaines skiabiles
		Forfait 6 jours et Nordic Pass Domaine Aussois - Val Cenis Sardières 2024/2025	Tarif domaine skiable d'Aussois	Aux caisses des remontées mécaniques et sur les sites internet des domaines skiabiles
		Forfait ski de fond 6/7/8 jours et annuel, forfait ski alpin 6/7/8 jours et annuel	Tarif domaine skiable de Bessans	Aux caisses des remontées mécaniques et sur le site internet du domaine skiable de Bessans

• **Tarification des titres de transport CCHMV – euros TTC**

Carnets de 10 tickets	Carnet de 10 tickets non nominatifs plein tarif	15,00 €
	Carnet de 10 tickets non nominatifs gratuit (presse, promotion du territoire, action sociale, agents de la CCHMV ou du CIAS...)	0,00 €
Pass mobilité semaine (6 jours glissants)	Pass mobilité semaine nominatif plein tarif	15,00 €
	Pass mobilité saison nominatif (<2 ans, presse, promotion du territoire, action sociale)	0,00 €
Pass mobilité saison	Pass mobilité saison nominatif plein tarif	30,00 €
	Pass mobilité saison nominatif (<2 ans, presse, promotion du territoire, action sociale)	0,00 €

• **Tarif des titres unitaires Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Vente à bord ou au guichet – ligne S52

ALLER SIMPLE ADULTE

Modane	Modane						
Le Bourget	2,30 €	Le Bourget					
Aussois	8,50 €	4,10 €	Aussois				
Sardières	8,50 €	7,70 €	4,10 €	Sardières			
Sollières	8,50 €	7,70 €	7,70 €	2,30 €	Sollières		
Termignon	8,50 €	7,70 €	7,70 €	2,30 €	2,30 €	Termignon	
Lanslebourg	12,50 €	12,50 €	7,70 €	4,10 €	4,10 €	2,30 €	Lanslebourg

ALLER SIMPLE MOINS DE 26 ANS ET SAISONNIERS – ANIMAL HORS PANIER DE TRANSPORT

Modane	Modane						
Le Bourget	1,70 €	Le Bourget					
Aussois	6,10 €	3,00 €	Aussois				
Sardières	6,10 €	5,50 €	3,00 €	Sardières			
Sollières	6,10 €	5,50 €	5,50 €	1,80 €	Sollières		
Termignon	6,10 €	5,50 €	5,50 €	1,80 €	1,80 €	Termignon	
Lanslebourg	8,90 €	8,90 €	5,50 €	3,00 €	3,00 €	1,80 €	Lanslebourg

ALLER RETOUR ADULTE

Modane	Modane						
Le Bourget	4,20 €	Le Bourget					
Aussois	15,00 €	7,30 €	Aussois				
Sardières	15,00 €	13,00 €	7,30 €	Sardières			
Sollières	15,00 €	13,00 €	13,00 €	4,00 €	Sollières		
Termignon	15,00 €	13,00 €	13,00 €	4,00 €	4,00 €	Termignon	
Lanslebourg	21,00 €	21,00 €	13,00 €	7,00 €	7,00 €	4,00 €	Lanslebourg

ALLER RETOUR MOINS DE 26 ANS ET SAISONNIERS – ANIMAL HORS PANIER DE TRANSPORT

Modane	Modane						
Le Bourget	3,20 €	Le Bourget					
Aussois	10,80 €	5,40 €	Aussois				
Sardières	10,80 €	9,40 €	5,40 €	Sardières			
Sollières	10,80 €	9,40 €	9,40 €	3,10 €	Sollières		
Termignon	10,80 €	9,40 €	9,40 €	3,10 €	3,10 €	Termignon	
Lanslebourg	15,00 €	15,00 €	9,40 €	5,20 €	5,20 €	3,10 €	Lanslebourg

Abonnement mensuel	42,00 €
Billet journée	10,50 €

Vente à bord ou au guichet – ligne S53

ALLER SIMPLE ADULTE

Modane	Modane								
Villarodin	4,10 €	Villarodin							
Bramans	7,70 €	2,30 €	Bramans						
Sollières	7,70 €	4,10 €	2,30 €	Sollières					
Termignon	7,70 €	7,70 €	4,10 €	2,30 €	Termignon				
Lanslebourg	12,50 €	7,70 €	7,70 €	4,10 €	2,30 €	Lanslebourg			
Lanslevillard	12,50 €	7,70 €	7,70 €	7,70 €	4,10 €	2,30 €	Lanslevillard		
Bessans	12,50 €	7,70 €	7,70 €	7,70 €	7,70 €	4,10 €	4,10 €	Bessans	
Bonneval sur Arc	12,50 €	12,50 €	7,70 €	7,70 €	7,70 €	7,20 €	7,20 €	4,10 €	Bonneval -sur-arc

ALLER SIMPLE MOINS DE 26 ANS ET SAISONNIERS – ANIMAL HORS PANIER DE TRANSPORT

Modane	Modane								
Villarodin	3,00 €	Villarodin							
Bramans	5,50 €	1,80 €	Bramans						
Sollières	5,50 €	3,00 €	1,80 €	Sollières					
Termignon	5,50 €	5,50 €	3,00 €	1,80 €	Termignon				
Lanslebourg	8,90 €	5,50 €	5,50 €	3,00 €	1,80 €	Lanslebourg			
Lanslevillard	8,90 €	5,50 €	5,50 €	5,50 €	3,00 €	1,80 €	Lanslevillard		
Bessans	8,90 €	5,50 €	5,50 €	5,50 €	5,50 €	3,00 €	3,00 €	Bessans	
Bonneval sur Arc	8,90 €	8,90 €	5,50 €	5,50 €	5,50 €	5,50 €	5,50 €	3,00 €	Bonneval -sur-arc

ALLER RETOUR ADULTE

Modane	Modane								
Villarodin	7,00 €	Villarodin							
Bramans	13,00 €	4,00 €	Bramans						
Sollières	13,00 €	7,00 €	4,00 €	Sollières					
Termignon	13,00 €	13,00 €	7,00 €	4,00 €	Termignon				
Lanslebourg	21,00 €	13,00 €	13,00 €	3,00 €	4,00 €	Lanslebourg			
Lanslevillard	21,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	7,00 €	4,00 €	Lanslevillard		
Bessans	21,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	7,00 €	7,00 €	Bessans	
Bonneval sur Arc	21,00 €	21,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	7,00 €	Bonneval -sur-arc

ALLER RETOUR MOINS DE 26 ANS ET SAISONNIERS – ANIMAL HORS PANIER DE TRANSPORT

Modane	Modane			
Villarodin	5,20 €	Villarodin		
Bramans	9,40 €	3,10 €	Bramans	
Sollières	9,40 €	5,20 €	3,10 €	Sollières

Termignon	9,40 €	9,40 €	5,20 €	3,10 €	Termignon				
Lanslebourg	15,00 €	9,40 €	9,40 €	5,20 €	3,10 €	Lanslebourg			
Lanslevillard	15,00 €	9,40 €	9,40 €	9,40 €	5,20 €	3,10 €	Lanslevillard		
Bessans	15,00 €	9,40 €	9,40 €	9,40 €	9,40 €	5,20 €	5,20 €	Bessans	
Bonneval sur-Arc	15,00 €	15,00 €	9,40 €	9,40 €	9,40 €	9,40 €	9,40 €	5,20 €	Bonneval sur-arc

Abonnement mensuel	62,00 €
Billet journée	15,50 €

• **Choix relatifs à la tarification**

- Les enfants de moins de 2 ans voyagent gratuitement sur les lignes S52 et S53.
- Les animaux de petite taille, tels les chiens, chats, oiseaux, ... sont acceptés gratuitement à condition d'être transportés sur les genoux dans des paniers, ou dans des cages suffisamment enveloppées, et de ne pas salir ou incommoder les voyageurs sur les lignes S52 et S53.
- Les chiens guides d'aveugles ou de personne handicapée qui accompagnent le titulaire d'une carte spécifique ou d'invalidité sont acceptés à titre gratuit sur les lignes S52 et S53.
- Dispositions particulières relatives à l'utilisation des tickets issus des carnets de 10 tickets : un ticket issu d'un carnet de 10 tickets non nominatifs donne accès à 1 trajet. Dès lors qu'il y a une correspondance l'utilisateur doit utiliser 2 tickets.

Exemple :

- *Modane – Bonneval-sur-arc (que ce soit via Aussois ou via Bramans) = utilisation ligne S53 uniquement = 1 ticket*
- *Modane – Bonneval-sur-arc via Aussois = utilisation ligne S52 puis ligne S53 = 2 tickets*

• **Perception des recettes**

- Pour toutes les lignes, les recettes perçues par l'office de tourisme HMV dans le cadre de la vente de carnets de 10 tickets non nominatifs ou pass mobilité (saison ou semaine) seront reversées à la CCHMV dans le cadre de la convention de mandat CCHMV / SPL HMVT.
- Pour les lignes S52 et S53, du dimanche au vendredi du 15 décembre 2024 au 25 avril 2025, les recettes perçues sur l'utilisateur par le conducteur ou au guichet dans le cadre de la vente de tickets à l'unité seront conservées par la société Transdev Savoie conformément à l'accord passé avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

• **Récapitulatif des titres vendus par chaque vendeur**

- CCHMV (maison cantonale) et OT HMV
 - Pass mobilité semaine nominatif
 - Pass mobilité semaine nominatif (<2 ans, presse, promotion du territoire, action sociale)
 - Pass mobilité saison nominatif
 - Pass mobilité saison nominatif (<2 ans, presse, promotion du territoire, action sociale)
 - Carnets de 10 tickets non nominatifs
 - Carnets de 10 tickets non nominatifs (presse, promotion du territoire, action sociale, agents de la CCHMV ou du CIAS)
- Société Transdev Savoie
 - Billets à l'unité aller simple
 - Billets à l'unité aller-retour
 - Billet journée
 - Abonnement mensuel.

Demande de subvention Etat – DETR/DSIL 2025

- **Travaux assainissement collectif – Programmation 2025**
 - o **Réhabilitation du Quartier des Hauts de Loutraz – commune de Modane**
Rue de Bellevue

Dans le cadre de la programmation 2025 par la CCHMV de travaux en matière d'assainissement collectif, Monsieur François CHEMIN, Vice-président, invite l'assemblée à délibérer afin d'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat (programmation DETR/DSIL 2025) afin de participer au financement de l'opération suivante :

- *CCHMV : travaux de réhabilitation du Quartier des Hauts de Loutraz sur la commune de Modane*
Rue de Bellevue : dépense prévisionnelle de 119 840,21 euros hors taxes.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à déposer auprès de l'Etat (programmation DETR/DSIL 2025), un dossier de demande de subvention relatif à la programmation en 2025 de l'opération citée ci-avant, afin d'obtenir la subvention la plus élevées possible.

Demande de subvention Etat – DETR/DSIL 2025

- **Travaux assainissement collectif – Programmation 2025**
 - o **Réhabilitation du Quartier des Hauts de Loutraz – commune de Modane**
Rues de la Charmette / Sapey / Replaton

Dans le cadre de la programmation 2025 par la CCHMV de travaux en matière d'assainissement collectif Monsieur François CHEMIN, Vice-président, invite l'assemblée à délibérer afin d'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat (programmation DETR/DSIL 2025) afin de participer au financement de l'opération suivante :

- *CCHMV : travaux de réhabilitation du Quartier des Hauts de Loutraz sur la commune de Modane*
Rues de la Charmette / Sapey / Replaton : dépense prévisionnelle de 343 860,46 euros hors taxes.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à déposer auprès de l'Etat (programmation DETR/DSIL 2025), un dossier de demande de subvention relatif à la programmation en 2025 de l'opération citée ci-avant, afin d'obtenir la subvention la plus élevées possible.

Subvention à l'association « Les restaurants du cœur et les relais du cœur »

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée l'initiative prise par la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise à l'occasion de l'édition 2024 du Salon de l'Artisanat Mauriennais : proposition faite aux exposants du salon de remplir, par le don d'un de leurs produits, une « boîte souvenir ». Ces boîtes ont été vendues au profit de l'association « Les restaurants du cœur et les relais du cœur » récoltant un montant de 250 euros.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de doubler la somme en votant une subvention du même montant à attribuer par la CCHMV à l'association portant le montant total à 500 euros.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer et verser une subvention à hauteur de 250 euros à l'association « Les restaurants du cœur et les relais du cœur ».

❖ Ressources humaines

Création d'un emploi non permanent à temps complet d'agent technique

- **Pôle Technique - Aménagement**
- **Accroissement saisonnier d'activité**

Monsieur Jean-Claude RAFFIN rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la CCHMV.

Le Conseil communautaire,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le cadre du renforcement du service Bâtiments et Infrastructures au cours de la saison hivernale ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** la création, à compter du 06 novembre 2024, de l'emploi non permanent suivant pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier :

Pôle Technique - Aménagement / Service Bâtiments Infrastructures

• Agent technique

1 Adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C, à hauteur de 35h00 hebdomadaires du 05 décembre 2024 au 04 juin 2025.

L'agent devra justifier d'une formation dans le domaine d'activité et d'une expérience professionnelle réussie dans un profil de poste similaire.

La rémunération de l'agent sera calculée au maximum sur l'indice brut 432 du grade de recrutement des agents de catégorie C ;

- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la CCHMV aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer le/les contrats de travail afférents.

Echanges / informations divers

Panneaux autoroute de la Maurienne

Monsieur Jacques ARNOUX s'interroge sur l'absence de skieurs alpins sur les panneaux présentant le territoire de Haute Maurienne Vanoise.

Courrier de Monsieur le Préfet de Savoie relatif à l'instruction par les services de l'Etat des autorisations d'urbanisme

Décision de rédiger une réponse commune avec les autres EPCI concernés de la vallée de la Maurienne.

Le courrier adressé reprenant les échanges en séance est en annexe du présent procès-verbal.

Mobilité interne territoire Haute Maurienne Vanoise – services de transports collectifs

Prévision d'une rencontre avec les représentants politiques de la Région AURA le 10 décembre prochain s'agissant du financement du nouveau schéma de mobilité. Date à confirmer.

Monsieur Gilles MARGUERON renouvelle sa demande, sans attendre cette réunion politique, d'une participation financière accrue de la CCHMV (5 000 euros pour l'hiver 2023/2024) s'agissant du financement de la navette portée durant la période hivernale par les communes de Villarodin-Bourget et d'Avrieux.

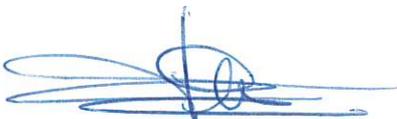
Culture / patrimoine

Monsieur Maurice BODECHER informe de la tenue d'une réunion de travail à la salle des fêtes d'Avrieux le 14 novembre dans le cadre du programme européen transfrontalier TRANSIT (communes d'Aussois, Avrieux et Bard en Italie).

Fait à Modane, le 17 novembre 2024

Le secrétaire de séance

Jacques ARNOUX



Le Président de séance

Jérémy TRACQ

